



## Promesse d'embauche

-----  
Par Theo27600

Bonjour, j'ai une promesse d'embauche signé pour une entreprise avec une date d'embauche au 01/03/2025 cependant cette date est dépassé depuis 1 mois et j'ai des opportunités professionnelles dans d'autres régions qui me sont atterris. Ai-je le droit depuis partir ailleurs ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous avez signé une promesse d'embauche avec un contrat démarrant le 1/03 ?  
Et vous ne vous êtes pas présenté ?  
Pourquoi ?